
Discours de la députation de la commune de Mont-Marat qui annonce avoir accueilli avec transport le décret du 18 floréal, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Mont-Marat qui annonce avoir accueilli avec transport le décret du 18 floréal, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 465;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27162_t1_0465_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

leur respect aux lois et de leur attachement aux législateurs.

Ils ont arrêté, le 24 floréal, la dissolution de leur Société, et déposent sur l'autel de la patrie 1178 liv., premier produit d'une souscription qu'ils avoient ouverte pour l'armement et l'équipement d'un cavalier jacobin (1).

L'ORATEUR : Représentans du peuple,

« Les citoyens de la section de la République avoient toujours regardé les Sociétés populaires comme des lieux d'instruction; ils en avoient établi une dans leur sein pour y lire vos décrets, vos bulletins et les discours qui avoient fixé vos regards, et votre attention: ils y ont toujours été tranquilles, et ils trouvoient une jouissance à se réunir pour admirer votre courage, vos efforts et vos succès.

Des malveillans ont cherché à faire oublier à quelques autres sociétés leur institution en leur insinuant par des discours astucieux à rivaliser (avec) les corps constitués, et cette conduite nous a commandé notre suspension; nous l'avons opéré le 24 du mois floréal.

Citoyens représentans, nos cœurs vous ont offert nos prémices lors de votre établissement et vous ont fait l'hommage de nos premiers travaux, aujourd'hui, nous venons vous apporter les registres de notre Société. Jaloux de ne rien faire qui puisse donner la moindre inquiétude à la patrie, nous venons vous assurer que nous ne nous réunirons plus qu'en assemblées générales pour y donner l'exemple de notre respect aux lois et de notre attachement aux Législateurs.

Représentans, notre dernier vœu a pour objet de vous voir conserver votre poste jusqu'à ce que tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la République consternés et vaincus ayent reconnu la sagesse de vos décrets, et ayent prononcé d'aussi bonne foi que nous le faisons, ces mots qui nous serviront toujours de ralliement, vive la République, vive la Montagne.»

« Citoyens,

La Société ayant formé le dessein de pouvoir équiper un cavalier, mais sa dissolution l'ayant arrêté dans son projet n'a pu s'effectuer la somme qu'il exigeoit ayant reçu 1178 liv. elle vous en fait l'offre et les dépose entre vos mains. Vive la République » (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

47

Le citoyen Campanas propose de convertir la machine de Marly en un vaste atelier d'armes; il assure que son nouveau procédé fournira à la commune de Versailles le volume d'eau qui lui est nécessaire (3).

(1) P.V., XXXVII, 314 et 325. Bⁱⁿ, 30 flor. et 3 prair. (2^e suppl¹); J. Perlet, n^o 605; Rép., n^o 151; J. Mont., n^o 24; Audit. nat., n^o 604; Mon., XX, 518.

(2) C 303, pl. 1114, p. 20.

(3) P.V., XXXVII, 314.

Le citoyen Campanas, ingénieur en hydraulique, qui fit, il y a 2 mois, hommage à la Convention nationale d'un nombre considérable de nouvelles machines d'artillerie, de diligences pour les armées, et d'une pompe à eau d'un nouveau genre, réclame pour la patrie, envers le Comité d'aliénation, la propriété de la machine de Marly qu'une compagnie d'un autre continent veut acheter; il propose de convertir la machine de Marly en un vaste atelier d'armes et d'y faire fabriquer, par la force du courant, tout ce qui concerne la grosse artillerie, les armes portatives, les caissons, les pontons, les forges ambulantes, etc., etc., et de faire à la paix, de cet atelier, la fabrique la plus brillante du monde entier, pour les métaux propres à tous les arts. Les mêmes machines élèveront toujours, mais par des procédés nouveaux, au haut de la montagne, le volume d'eau nécessaire aux villes de Versailles et de Marly. Il ajoute qu'il a déjà exécuté dans un département la majeure partie des grandes machines qu'il propose pour la fabrication des métaux, et que ses succès lui ont valu le maximum des récompenses nationales.

Le président applaudit dans sa réponse au zèle patriotique du pétitionnaire et l'invite aux honneurs de la séance (1).

Renvoyé aux Comités d'aliénation et ponts et chaussées (2).

48

La commune de Mont-Marat annonce qu'elle a accueilli avec transport le décret du 18 floréal, et qu'elle n'a jamais cessé de reconnaître l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme; car, chez elle, la vertu fut toujours à l'ordre du jour (3).

Le cⁿ Le GENTIL, orateur: Citoyens représentans,

Une portion du souverain, la commune de Montmarat, ci-devant Montmartre, accueille avec transport la proclamation de la Convention nationale du 18 de ce mois.

Elle me charge de vous dire qu'elle ne cessa jamais, ainsi que tout le peuple français, de reconnoître l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, car chez elle la vertu fut toujours à l'ordre du jour.

Que les puissances étrangères ayent voulu imputer à toute la France l'audace impie de quelques scélérats, la postérité saura la juger; elle ouvrira l'histoire, et dans vos vertus, elle verra le principe de toutes les vertus qui feront alors le bonheur du monde (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

(1) Mon., XX, 525.

(2) P.V., XXXVII, 314.

(3) P.V., XXXVII, 314. Bⁱⁿ, 3 prair.

(4) C 303, pl. 1114, p. 21.